



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 22 Novembre 2019



République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2019

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	19	22	03

Vote	
A L'Unanimité	Pour : 22
	Contre : 00
	Abstention : 00

L'an 2019, le 22 Novembre à 17:00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la **SALLE DES DELIBERATIONS**, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE**, Maire, pour la tenue de sa 4^{ème} session ordinaire de l'année. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 15 Novembre 2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15 Novembre 2019.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (*Maire*) – M. Claude MAGLOIRE (*1^{er} Adjoint*) – Mme Josette OTTO AZINCOURT (*2^{ème} Adjointe*) – M. Renaud RENIER (*3^{ème} adjoint*) – Mme Dany MARCIN PLANTIER (*4^{ème} Adjointe*) – M. Justin RUPAIRE (*5^{ème} Adjoint*) – Mme Gilberte EUGENIE (*6^{ème} Adjointe*) – M. Philippe RENIER (*7^{ème} Adjoint*) – M. Léonard Edwige BARTHEL – M. Claude JERSIER (*Arrivée à 18h15*) – M. Louis LAROCHELLE – M. Michel CHAIBRIANT – Mme Louisiane DEGLAS – Mme Marie-Agnès SAINT-VAL – Mme Justina FAVORINUS (*Départ à 20h15 en ayant donné procuration à Louisiane DEGLAS*) – M. Jean-Philippe NOËL – Mme Laurence LAROCHELLE – Mme Chantal MACHARES (*Arrivée à 18h55*) – M. Jimmy FAUSTA – Mme Laurence CHRISTOPHE (*Départ à 20h30 en ayant donné procuration à M. Jimmy FAUSTA*) – M. José JULAN (19)

REPRÉSENTÉS : Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (*8^{ème} Adjointe*) ayant donnée procuration à Mme OTTO AZINCOURT Josette – Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE ayant donnée procuration à M. Claude MAGLOIRE – Mme Christelle GILLES ayant donnée procuration à M. Justin RUPAIRE (03)

ABSENTS : Mme Ninette SAINTE-LUCE- Mme Lucie LAROCHELLE – M. François EDAU - Mme Annick BARTHEL – M. Jean-Luc LIBER (05)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Gilberte EUGENIE a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Convocation du Conseil Municipal en date du :

15
NOVEMBRE
2019

Certifié exécutoire par le Maire

compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

D_20191122_08

AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA
CONVENTION RELATIVE A LA PROCEDURE DE TELETRANSMISSION
DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE

- Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
 - Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2131-1 ;
- .../...



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 22 Novembre 2019

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide,

A l'Unanimité,

Article 1

De Procéder à la télétransmission des actes règlementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité.

Article 2

De Conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le préfet de Guadeloupe, représentant de l'État.

Article 3

D'Autoriser le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier et à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE